

Le plan d'engagement vers la réussite et le projet éducatif

Dès juillet 2018, les commissions scolaires devront mettre en œuvre un plan d'engagement vers la réussite et les établissements devront repenser leurs projets éducatifs pour tenir compte des nouveaux éléments introduits par le projet de loi n° 105. Contexte, enjeux, orientations, analyse de situation, cibles visées, indicateurs, etc. Comment démêler tous ces éléments que l'on retrouve dans la *Loi sur l'instruction publique*? Surtout, comment donner au projet éducatif une portée significative dans l'école et dans l'éducation de nos enfants?

Formation avec théorie, atelier et période d'échange.



Régnald Beaudesne, B.A., M. Éd.

Formateur à la Fédération des comités de parents
Chargé de cours en administration de l'éducation
à l'Université du Québec à Chicoutimi

15 février 2018, 19 h
Siège social de la commission
scolaire de La Capitale
1900, rue Côté, Québec
(salle 286)

Le contenu de cette formation repose sur les pratiques actuelles, les informations sur le projet éducatif qui se trouvent dans la *Loi sur l'instruction publique* et les changements qui y seront apportés à partir du 1^{er} juillet 2018 en vertu du projet de loi n° 105.

Cependant, le ministère de l'Éducation a introduit une nouveauté : un guide sur le projet éducatif sera bientôt produit par le Ministère afin d'aider les établissements dans l'élaboration de leur nouveau projet éducatif.

Veuillez donc noter qu'il pourrait y avoir des nuances entre le contenu de la formation et celui du guide produit par le Ministère. Ces nuances n'ont pas pour effet d'invalider le contenu de la formation, mais peuvent préciser certains éléments.